

Communiqué de presse



28 janvier 2019

Après réception de la recommandation de la DGEFP relative à l'OPCO « des professionnels, salariés et employeurs, des services opérationnels aux entreprises et de l'emploi »,

Les acteurs signataires confirment leur volonté de dialogue avec les branches pour un élargissement cohérent de la filière des services opérationnels aux entreprises

Les organisations professionnelles prennent acte de la recommandation adressée le 23 janvier 2019 par la DGEFP

Cette recommandation confirme la pertinence de cet OPCO et met en avant la nécessité de compléter la filière des services opérationnels aux entreprises et à l'emploi et nous invite « à trouver un accord avec des branches partageant « les mêmes problématiques [...] en matière de niveau général des qualifications et d'évolution des compétences ».

Si les acteurs actuels de l'OPCO interbranches dit OPCO 11 sont déjà unis autour de ce projet, ils sont très ouverts et prêts à accueillir de nouvelles branches pour venir renforcer ce projet à la fois cohérent et ambitieux.

Des discussions en ce sens sont d'ores et déjà initiées avec des branches, dans le respect de la lettre et de l'esprit de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Ce nouvel ensemble, ils en sont convaincus, permettra le partage de leurs expertises, la mutualisation de leurs savoir-faire et une implantation territoriale au plus près des besoins des salariés et des entreprises. Grâce à la cohérence de son champ, ce nouvel OPCO sera à même d'être opérationnel rapidement et ainsi de poursuivre le développement de la qualification, la certification, l'alternance et plus largement la sécurisation des trajectoires et parcours professionnels des salariés de ces branches.



Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 650 agences d'emploi et 27 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du Syndicat national des entreprises de sécurité

Le Syndicat national des entreprises de sécurité privée (SNES) réunit plus de 200 entreprises adhérentes, qui emploient près de 25 000 salariés. Il est la première organisation patronale en termes d'entreprises syndiquées et la deuxième en termes de salariés employés par elles.

A propos de la Fédération des entreprises de propreté

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés, est la principale organisation patronale représentative, elle rassemble plus de 2300 entreprises (TPE, PME, grandes entreprises) employant 70%des effectifs du secteur. Neuf chambres régionales accompagnent les entreprises sur tout le territoire.

A propos du Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire

Le Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et aéroportuaire (SESA) est la seule organisation professionnelle à représenter ce segment d'activité. Les entreprises qui le composent réunissent 90% du chiffre d'affaires et des salariés de ce secteur.